



**TARN-ET-GARONNE**  
tarnetgaronne.fr

Montauban, le **10 JUL. 2024**

### *Le Président*

**Pôle savoirs et animation des territoires**  
**Direction de l'animation sportive et jeunesse**  
Dossier suivi par Marlène Canetti  
05 63 91 77 24  
marlene.canetti@tarnetgaronne.fr

**Mesdames et Messieurs les Présidents(es)**  
**de Comités sportifs départementaux**

DASJ.MC-MCB/262-2024

**OBJET** : Reconduction du Chèque sport collégiens 2024-2025

**P.J.** : fiche d'inscription

Mesdames et Messieurs les Présidents(es),

Le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne porte une politique ambitieuse pour le développement du sport et des loisirs en Tarn-et-Garonne.

Labellisé « Terre de Jeux 2024 » depuis décembre 2020, le Département s'est engagé à promouvoir et valoriser la pratique sportive auprès des Tarn-et-Garonnais.

En septembre 2023, le Conseil départemental a mis en place **une aide de 30 € par élève Tarn-et-Garonnais en classe de 6<sup>ème</sup> au sein des collèges publics**, de manière à développer le nombre des licences sportives auprès du public jeune.

Le bilan de cette première édition est le suivant :

<b>Nombre élèves de 6<sup>ème</sup> collèges publics</b>	<b>Nombre d'élèves ayant adhéré au dispositif</b>	<b>Montant engagé par le département (30 € par élève)</b>	<b>Nombre d'associations partenaires engagées dans le dispositif</b>
2 747	801 (environ 30 % des élèves de 6 <sup>ème</sup> )	24 030 €	145

**J'ai le plaisir de vous annoncer que, suite au vote de l'Assemblée départementale du 17 juin 2024, ce dispositif est reconduit dès à présent, selon les mêmes modalités que l'année précédente pour les licences de l'année scolaire 2024/2025.**

L'organisation est la suivante :

- Dès septembre, **un chèque sera remis à chaque élève** par son établissement scolaire et pourra être utilisé pour le paiement d'une partie de l'adhésion à une activité sportive en club ;

- Je vous remercie de **diffuser amplement cette information auprès de vos clubs, avec la fiche d'inscription** jointe, signée par le club, souhaitant profiter de ce dispositif à retourner sur la boîte mail [sports@tarnetgaronne.fr](mailto:sports@tarnetgaronne.fr) ou à l'adresse suivante : Hôtel du Département – 100, boulevard Hubert Gouze – BP 783 – 82013 MONTAUBAN CEDEX ;
- A réception, une **convention de partenariat** sera adressée au club ;
- A réception par le Département de la convention signée par le club sur la boîte mail [sports@tarnetgaronne.fr](mailto:sports@tarnetgaronne.fr) ou à l'adresse suivante : Hôtel du Département – 100, boulevard Hubert Gouze – BP 783 – 82013 MONTAUBAN CEDEX ; le Président du Conseil départemental apposera sa signature et la convention de partenariat signée des 2 parties sera renvoyée au club avec le bordereau de remboursement ;
- **Il appartiendra à chaque club engagé dans la démarche de nous renvoyer l'ensemble des coupons accompagnés du bordereau de remboursement, au 31 août 2025 au plus tard ;**
- Le Conseil départemental procédera ensuite au **remboursement au club** dans les meilleurs délais ;
- Si le club décide d'être associé au dispositif, il accepte donc ce « chèque sport collégiens » comme moyen de paiement **jusqu'au 30 juin 2025.**

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents(es), l'expression de mes salutations distinguées.

  
 Dominique Sardéniq  
 Vice Présidente  
 éducation et sport

  
 Michel WEILL